MA RUCHE A LA MAISON
1 chemin de la Closeraie
78114 Magny-les-Hameaux
www.maruchealamaison.com



Les paniers de l'Épi d'Or
Association loi 1901 à but non-lucratif
Chez Martine Hulin
75bis Avenue Pierre Curie
78210 Saint-Cyr-l'École
lpeo@riseup.net

Contrat Miel

3 distributions les jeudis : 1 octobre et 3 décembre 2026, 4 mars 2027

Engagements de l'adhérent·e

- Après avoir pris connaissance et adhéré aux statuts, au règlement intérieur de l'association et avoir payé ma cotisation annuelle, adhérer au contrat présent pour les distributions qui auront lieu aux dates définies ci-contre ;
- Faire acte d'engagement solidaire avec l'exploitant en payant à l'avance la distribution des produits. L'ensemble des chèques, libellés à l'ordre de **Ma ruche à la Maison**, est remis aux référents pour ce producteur en début de saison. Les chèques donnés au producteur ne peuvent provenir que d'un compte d'une personne physique adhérente de l'AMAP dont le nom est mentionné sur le contrat. Les chèques seront ensuite transmis au producteur ;
- Venir retirer son miel sur le lieu de la distribution (ou prévenir les responsables de distribution de l'association si un·e remplaçant·e vient les retirer). Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par le producteur en cas d'absence ;
- Les produits oubliés par les adhérent·e·s seront partagés dès la fin de la distribution à 19h25 ;
- Accepter les aléas qui peuvent intervenir durant la production.

Engagements du producteur

- Livrer des produits de qualité, d'origine locale, issus de sa récolte ;
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison – Possibilité de décalage de livraison ou de remplacement des denrées (origine précisée) ;
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérent·e·s ;
- Reprendre les pots de miel vides et propres des adhérents
- être présent à une distribution du contrat (entre 18h55 et 19h25) pour communiquer sur son travail d'apiculteur auprès des adhérents ;
- Proposer aux adhérent.e.s un chantier participatif à la ferme ;
- Respecter les statuts et le règlement intérieur ;
- Respecter la charte des AMAP.

Les commandes se feront pour chaque date directement au producteur via le lien spécial Amap :
https://commande.kuupanda.com/producteur/10854/part/boutique/amap

Emmanuelle peut vous aider pour toute difficulté avec le formulaire en ligne.
Catégorie produit : miel (a priori…)
Comment récupérer vos produits : livraison sur place et sélectionner l'adresse de l'AMAP Epi d'Or indiquée après
Quand récupérer vos produits : sélectionner la date de la livraison désirée

Le règlement pourra se faire :

- De préférence par virement à la commande. Le RIB de MRM étant transmis par mail à l'issue de la commande.
- Sinon par chèque(s) ou en liquide à la (première) livraison

Pour l'information de l'AMAP, merci d'entourer pour quelle(s) livraison(s) vous souhaitez commander et éventuellement à côté le montant de chaque commande :

01/10/2026 3/12/2026 4/03/2027

Nom de l'adhérent.e ou des adhérent.e.s :

Fait à …… le ……

Le ou les adhérent·e·s: Le producteur :

Vous pouvez joindre par sms si possible
votre référente : Emmanuelle LELLOUCHE au 06 11 35 71 11